

Yverdon-les-Bains, le 6 novembre 2023

## **Le budget 2024 de la Ville est impacté par l'inflation et le contexte énergétique**

**Le budget 2024 de la Ville d'Yverdon-les-Bains, élaboré pour la première fois sur MCH2, le nouveau modèle comptable harmonisé de 2<sup>ème</sup> génération, présente un excédent de charges de 8.99 millions de francs. Plusieurs effets se conjuguent : hausse du coût des transports publics et des énergies, création de nouvelles places d'accueil de jour, mesures de soutien pour les activités culturelles et sportives, augmentation des effectifs du personnel et impact de l'inflation. Parallèlement, on note une progression de nouveaux revenus, en particulier des recettes liées à l'augmentation de l'impôt foncier, à la révision de la péréquation, aux redevances d'utilisation, à l'énergie et à des revenus extraordinaires. Le budget présente également une augmentation au niveau des biens et services, des charges d'intérêt et des charges de transfert avec les aides et les subventions. Au vu des importants projets d'investissements en cours, le niveau de l'endettement reste sous pression dans un contexte où les recettes fiscales demeurent relativement stables.**

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a adopté le projet de budget 2024 en date du 11 octobre 2023, réalisé en collaboration avec l'ensemble des services de l'administration. Le budget a été élaboré en maintenant la qualité de l'ensemble des services offerts actuellement à la collectivité, tout en octroyant une enveloppe financière globale prédéfinie à chaque service de la Ville. Il présente une marge d'autofinancement positive de 9.89 millions de francs, en hausse de 1.57 million par rapport à 2023.

Le budget 2024 est impacté de manière importante par la hausse de l'inflation, conduisant à la mise en place de politiques de soutien envers les institutions culturelles et sportives, ainsi que par la hausse du coût des énergies. Cette dernière est due principalement à la hausse des coûts d'acheminement de l'électricité ainsi qu'à l'introduction d'une nouvelle taxe fédérale pour renforcer l'approvisionnement de la Suisse en électricité pendant l'hiver. En parallèle, la Municipalité veille à respecter un niveau d'investissements adéquat permettant d'entretenir et de faire évoluer l'outil de travail et le patrimoine de la Ville.

Le total brut des charges s'élève à 311.06 millions de francs. Le budget 2024 prévoit des augmentations de charges dans les domaines des transports publics urbains, des énergies pour l'eau, des charges d'intérêt en raison de la hausse des taux, du personnel avec notamment la création de nouveaux postes supplémentaires, des mesures fortes de soutien au secteur culturel non communal par le versement d'une subvention spécifique aux institutions professionnelles, destinée à l'indexation des salaires de leurs collaboratrices et collaborateurs, et des créations de places de garderie. L'effectif du personnel communal augmente de 21.58 postes, principalement dans les domaines du Service de la jeunesse et de la cohésion sociale, du Service des travaux et de l'environnement et du Service de la culture. Le projet prévoit une diminution de la participation à la cohésion sociale et le transfert de l'encadrement des restaurants scolaires à la Fondation Petitmaître dès le 1<sup>er</sup> août 2024.

Du côté des revenus, la prévision budgétaire atteint un total de 302.06 millions de francs. Les recettes fiscales connaissent une augmentation de 4.74%, en prenant en compte l'augmentation de l'impôt foncier et la hausse de l'inflation. L'aide financière fédérale suite à l'acceptation de la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) est maintenue. De nouveaux revenus sont proposés, comme une augmentation de l'aide à la péréquation, des redevances d'utilisation des places de parc, un prix de l'énergie plus élevé pour l'électricité,

l'eau et l'éclairage public, de nouvelles recettes d'amendes radars et la vente de terrains dans le secteur du Parc scientifique et technologique.

Un important travail d'analyse a été effectué concernant le niveau des investissements sur la base du nouveau programme de législature 2021-2026. Le plan des investissements révisé pour la période 2023-2032 prévoit des dépenses en 2024 de 53.46 millions de francs liées à de grands projets (traitement des micros-polluants à la STEP, passerelle Thièle/Vautier, mise en conformité des infrastructures eau-gaz, PQ Clendy-Dessous, réfection de cours d'école, rénovation de la Bibliothèque publique et scolaire, Jordils 65, Collège la Passerelle), pour une moyenne annuelle jusqu'en 2026 de 44 millions de francs.

Ce plan des investissements, bien qu'ajusté chaque année, montre la direction dans laquelle la dette se projette actuellement. Pour y faire face, la Municipalité proposera de nouvelles sources de financement, à l'exemple de la valorisation foncière d'une partie du patrimoine communal.

Enfin, le budget 2024 de la Ville d'Yverdon-les-Bains a été présenté pour la première année sur MCH2, le nouveau modèle comptable harmonisé de 2<sup>ème</sup> génération, en tant que Ville « pilote » de l'Etat de Vaud.